



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2025

Le Maire ouvre la séance à 20h05. Un membre est absent, excusé : Maguy Lefebvre donne pouvoir à Laurent Fournier. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 16/12/2024

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2. Choix de l'entreprise pour abattage des arbres à Beaumont (Délibération 1/2025)

Deux offres ont été reçues : HJM&Fille : 2580.50€ et Charlie Mola 9400€

Les membres du Conseil Municipal après discussion avec les membres du CCAS acceptent l'offre de M. Mola pour 9400€ les 35 arbres (chênes) à séparer entre les deux collectivités.

3. Questions diverses avec le CCAS

. Monsieur le Maire demande au riverain du Bois de Beaumont si les analyses de sol prévues en septembre ont été effectuées ? Non ce n'est pas fait, il souhaiterait être accompagné lors de ses prélèvements.

. Les arbres sont arrivés pour les plantations, l'école de Mesnières devrait intervenir la semaine prochaine.

. Un membre du Conseil d'Administration fait remarquer que les deux aires de jeux de la commune ne sont pas entretenus (vis desserrées....) et que des contrôles de sécurité devraient être fait.

. Des fleurs vont être achetées cette année pour fleurir Beaussault, Grattennoix et Toupray ainsi qu'une canne d'arrosage.

Un membre du Conseil d'Administration du CCAS informe qu'il n'est pas contre ces achats mais espère que les fleurs seront arrosées et désherbées quotidiennement.

. Un point est fait sur les loyers, un locataire ayant toujours du retard, une lettre lui sera envoyée à la fin de la trêve hivernale, il faut voir avec le percepteur pour les démarches.

. Un membre annonce que le chemin à droite en montant la Route de Beaumont est dans un sale état vu qu'un riverain l'utilise. A-t-il un droit de passage ? Il l'a effectivement abimé pour sortir son maïs et informe qu'il s'engage à le remettre en état quand il fera sec.

. Après discussion entre les différents membres, il en ressort qu'il serait bien que les tensions s'apaisent entre les riverains du Bois de Beaumont et l'Association de chasse communale.

. M. Auvray, riverain du Bois de Beaumont informe qu'il a mandaté un géomètre pour mettre des bornes sur ses limites avec la commune et le CCAS et qu'il fera les clôtures comme il s'y était engagé après.

. Aire de jeux Toupray : Il faut tout sécuriser (pose de drains et clôture) avant de commander l'aire de jeux.

4. Ouverture anticipée du quart des crédits d'investissement pour 2025 (Délibération 2/2025)

Monsieur le Maire, expose qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2024, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025.

Sans préjuger du montant des crédits budgétaires d'investissement qui seront votés au Budget Primitif 2025, il est proposé d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption de celui-ci, le montant de ces crédits et leur affectation seraient les suivants :

- chapitre 21 : Crédit ouvert au BP 2024 avant DM : 64 441€

Décision Modificative : 0 €

Crédits ouverts au BP2024 après DM : 64 441€

Ouverture crédits 2025 (25%) : 16 110.25€

5. Projet éclairage public arrêt de car Rue de Serqueux (Délibération3/2025)

Conformément à la demande faite auprès du SDE76 suite à la réunion du 17 juin 2024, M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'éclairage public de la Rue de Serqueux pour l'arrêt de car des Parquets.

Le montant prévisionnel s'élève à 5 760€ comprenant les 2 640€ de participation de la commune (dont 960€ de TVA récupérable). Le Conseil accepte à l'unanimité de projet. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

6. Groupement de commande SDE76 : Achat électricité (Délibération 4/2025)

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte de renouveler son adhésion au projet de groupement d'achat du syndicat SDE76 pour la recherche des meilleurs tarifs de fourniture d'électricité.

7. Choix devis photocopieur école (Délibération 5/2025)

Après étude des trois devis reçus (2 en achat et 1 en location) le Conseil Municipal décide de rester sur le principe de l'achat.

PC Bureautique : RICOH IMC2000 = 2760€ TTC

Group-solutions : Kyocera 2552ci = 2820€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal décide de continuer avec PC Bureautique vu que cela se passe bien en mairie.

Cette dépense sera prévue au BP 2025.

8. Questions diverses

. Projet vidéo-surveillance : une offre a été reçue, une autre entreprise doit venir en février.

Il faut se poser la question : achat ou location vu que la durée de vie des caméras est d'environ 7 ans.

. Permis de construire entreprise D'Hont : le permis est de nouveau refusé par le service instructeur vu que le terrain est en zone naturelle de la carte communale.

La Sous-Préfète a été contactée, elle souhaite faire une réunion sur place avec la DDTM, M. Jumel qui avait suivi le dossier, etc....

. Des habitants empruntant l'arrêt de car des Parquets Rue de Serqueux demandent s'il est possible de construire un abribus. La route étant départementale, la question sera posée aux services du Département et des devis d'abribus seront demandés.

. Il faut faire poser une prise à l'extérieur de la salle des fêtes à voir avec Idelec.

. Il faut demander un devis à Sovimef pour installer une grille de protection aux filtres de clim de la salle des fêtes pour les protéger de l'humidité.

. Un conseiller demande s'il est prévu un nettoyage de la Chapelle de Grattennoix vu que des parties de murs sont tombés : Monsieur le Maire se rendra sur place.

. Un conseiller informe le conseil qu'un concert de l'école de musique MAPB a lieu mardi 25 mars à 19h00 à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h50

PV arrêté à la séance du 21/03/2025

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Bruno RENIER